

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille dix sept et le trente un janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL - Mme SANS – M ROUDET – M BLANC – Mme JACONO – Mme MAUREL - Mme ALCOUFFE – Mme ALLETRU – M DOMINGUEZ.

Etaient absents avec pouvoir : M TACCONE (avec pouvoir à Mme VIDAL) - M MOLIERES (avec pouvoir à Mme FADDI)

Etaient absents : Mme MARTY – M DARASSE – M FABRE

Date de la convocation : 23 janvier 2017

Secrétaire de séance : M BLANC Francis

\*\*\*\*\*

**Le procès verbal du Conseil Municipal du 5 janvier 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Ordre du jour :**

- Aménagement du monument aux morts et acquisition de matériel – demande de subvention
- Opération Cinécran 81
- Modification des horaires de l'école
- Achat de matériel
- Questions et informations diverses

**DCM 2017-004**

**OUVERTURE DE PROGRAMME**

Madame le Maire rappelle les dispositions prévues par l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre.

Elle précise qu'il est urgent de réparer les fissures à l'église de St Martin.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, dans l'attente de l'adoption du budget prochain, de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
- PRECISE le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées :  
Opération : Rénovation de l'église de St Martin  
article 2323 – programme 246 – 10 000 €.

## **COMPTE RENDU**

### **AMENAGEMENT DU MONUMENT AUX MORTS ET ACQUISITION DE MATERIEL – DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'aménagement du monument aux morts réalisé par l'entreprise BRESSOLLES. Le devis s'élève à 62 861.16 € TTC . Il comprend l'enlèvement et la plantation d'arbres ainsi que l'aménagement de l'allée du monument. Madame SANS demande à Madame le Maire de consulter d'autres entreprises comme Solution Paysages ou Ecovana. Le Conseil Municipal, pour diminuer le coût de l'opération, propose de confier l'abattage des arbres de petite taille aux employés communaux.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que ce dossier ne peut être présenté ni à l'Etat, ni à la Région pour obtenir une subvention. Elle propose de soumettre une demande au Département en 2018 avec les nouveaux crédits du Fonds de Développement Territorial.

### **OPERATION CINECRAN 81**

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils sont favorables à la reconduction de l'opération « cinéma en plein air » pour l'été prochain. Le conseil municipal décide de programmer avec CINECRAN 81, une séance fin juillet et une autre fin août.

### **MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECOLE**

Depuis la réforme des rythmes scolaires, les horaires de l'école sont fixés pour 3 ans. Comme demandé par Madame la Directrice de l'Académie, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les horaires applicables à compter de la rentrée de septembre 2017.

Après en avoir délibéré, et notamment en raison des contraintes liées au transport scolaire, le Conseil Municipal ne souhaite pas modifier les horaires de l'école.

### **DEMANDE DE Mme BAJEN CASTELLS**

Madame BAJEN CASTELLS, naturopathe domiciliée au Buguet Haut, souhaiterait bénéficier de la signalisation qui va être mise en place pour localiser son activité.

Après en avoir délibéré, considérant que la signalétique définie par le conseil municipal se limite à l'agglomération, donne un avis défavorable à la demande de Mme BAJEN. Elle doit recueillir les autorisations requises auprès du conseil départemental et mettre en place les panneaux elle-même.

### **COMMISSION DES FINANCES**

Madame le Maire rappelle que la commission des finances se réunira le 7 février pour préparer le budget 2017.

### **SALLE DES FETES**

Le nouveau matériel vient d'être installé dans la cuisine de la salle des fêtes. Le Conseil Municipal propose de diffuser une annonce pour la vente du piano de cuisson. Il est demandé à la commission information de l'insérer dans la « Damiattoise » qui va paraître au mois de février et de faire un rappel sur la vente d'un élévateur et du corbillard.

### **EGLISE DE ST MARTIN**

Madame VIDAL avise le Conseil Municipal que les travaux de rénovation de l'église de St Martin sont en cours ; le chantier a été confié à l'entreprise PMG de Guitatrens L'Albarède.

### **DEVERSOIR D'ORAGE AVENUE DE LAVAU**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de reprise du déversoir d'orage sur le réseau d'assainissement avenue de Lavar sont terminés. Ils ont été effectués en régie par les services techniques de Damiatte et St Paul.

### **ACHAT DE MATERIEL**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises FOURNIALS (24 833.33 €) et AGRICAT (15 800€) pour un tracteur et un broyeur. La proposition d'AGRICAT est la mieux disante et elle propose un financement en quatre fois sans frais. Le conseil municipal, considérant que ce matériel répond aux attentes du personnel, valide cet achat à inscrire au prochain budget et choisit la proposition d'AGRICAT qui sera entérinée lors de la prochaine séance, lorsque le financement sera accepté par John Deere.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22H45.

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*  
*Séance du 31 janvier 2017*

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>	<i>M TACCONE Jean-François</i>  <i>Absent avec pouvoir à</i> <i>Mme VIDAL</i>
<i>Mme SANS Coralie</i>	<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M BLANC Francis</i>
<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>M DARASSE Didier</i>  <i>Absent</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i>
<i>M MOLIERES Frédéric</i>  <i>Absent avec pouvoir à</i> <i>Mme FADDI</i>	<i>Mme ALCOUFFE Valérie</i>	<i>M FABRE Jérôme</i>  <i>Absent</i>
<i>Mme MARTY Isabelle</i>  <i>Absente</i>	<i>M DOMINGUEZ Olivier</i>	<i>Mme ALLETRU Micheline</i>